



Des mesures spécifiques de soutien aux entreprises sont activées par Bpifrance depuis le 20/03/2020 pour vous aider à surmonter les difficultés exceptionnelles liées aux conséquences de l'épidémie.

Toutes nos solutions

Prêt Rebond

Prêt sans garantie de 10 000 à 300 000 € selon les Régions

PRÊTS RÉGIONAUX

VOUS

Vous rencontrez des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liées notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19.

Entreprises éligibles

PME (répondant à la définition européenne)

12 mois d'activité minimum

Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000€)

Dépenses financées

Le Prêt Rebond est conçu pour financer :

Nous contacter

Nous contacter

LE PRÊT REBOND

Les caractéristiques de ce prêt peuvent varier selon les Régions.



UN PRÊT 100 % DIGITAL
EXPÉRIMENTÉ EN
RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES





Des mesures spécifiques de soutien aux entreprises sont activées par Bpifrance depuis le 2 mars 2020 pour vous aider à surmonter les difficultés exceptionnelles liées aux conséquences de l'épidémie.

les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ... ;

les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...

matérielles permettant un traitement entièrement digital du dossier.

TPE-PME de la Région Auvergne-Rhône-Alpes déposez votre demande sur [la plateforme dédiée](#).

PLAN DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES



Depuis le 2 mars 2020, Bpifrance a activé **un plan d'urgence** pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le Covid-19.

[En savoir plus](#)

NOUS

Avec les Régions, renforçons la trésorerie de l'entreprise localisée sur le territoire de la Région ou s'y installant, pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel de résoudre ses tensions de trésorerie passagères.

Montant

De 10 000 à 300 000 euros selon les Régions

Garantie

Aucune garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant

Durée / amortissement

De 7 ans

Différé d'amortissement en capital de 2 ans

Conditions financières



Des mesures spécifiques de soutien aux entreprises sont activées par Bpifrance depuis le 28/04/2020 pour vous aider à surmonter les difficultés exceptionnelles liées aux conséquences de l'épidémie.

[En savoir +](#)

Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle des minimis

Pas de sûretés réelles et / ou personnelles

Échéances trimestrielles avec amortissement financier du capital